



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Îlot Tourigny : la MRC de Memphrémagog a fait ses devoirs

---

**Magog, le 10 février 2016** – Suite à la l'article paru dans La Tribune du mardi 9 février 2016 sur le dossier de l'Îlot Tourigny de Magog, le préfet de la MRC de Memphrémagog, monsieur Jacques Demers, s'est dit étonné des propos tenus par les représentants du collectif Sauvons l'Îlot Tourigny.

En effet, lors d'une rencontre qui s'est tenue dans les bureaux de la MRC le 14 janvier dernier, monsieur Demers et les membres de l'équipe du secteur de l'aménagement de la MRC ont expliqué en détail aux membres du collectif présents en quoi consiste le rôle d'une MRC et quelles sont ses compétences et ses limites en matière d'aménagement.

Lorsqu'une municipalité modifie l'un de ses règlements d'urbanisme, elle doit, pour qu'il entre en vigueur, recevoir un certificat de conformité de la part de la MRC. Cette conformité consiste à vérifier que la modification soumise respecte les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC. Le règlement 2557-2015, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010, soumis à la MRC par la Ville de Magog, respecte les dispositions du schéma d'aménagement du territoire et a reçu son certificat de conformité le 7 janvier 2016.

Monsieur Demers a insisté sur le fait que le rôle de la MRC en cette matière n'est pas de se prononcer sur les projets soumis à la municipalité locale à l'origine d'une modification de zonage, mais d'évaluer la conformité des règlements de zonage modifiés au schéma d'aménagement. Il a aussi rappelé que ce schéma d'aménagement de la MRC a fait l'objet d'une consultation publique avant son adoption, et que chacune des modifications qui lui est apportée fait aussi l'objet d'une consultation publique. « Je tiens à préciser que la MRC de Memphrémagog n'a aucunement l'intention d'être un instrument au service des groupes de pression, qu'ils soient en faveur ou contre un projet. Elle compte exercer ses compétences en matière d'aménagement du territoire et s'y tenir. En ce qui concerne le dossier de l'Îlot Tourigny, elle a effectivement joué son rôle avec toute la rigueur requise dans un pareil cas. »

- 30 -

Source :

Mme Louise Champoux  
Conseillère en communications  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819 843-9292, poste 239  
l.champoux@mrcmemphremagog.com

Pour information :

M. Jacques Demers  
Préfet  
MRC de Memphrémagog  
Tél. : 819 843-9292